

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 24 MARS 2022 à 18h00

Date de convocation : 17 MARS 2022

Délibération
N°C2022_41

Membres en exercice :	76
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETARE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; RENAULT Régine ; RIVEL Jean-Luc ; VICO Alain

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2022_41) ; MONTAGNIER André-Luc (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MOULY Didier (délibération C2022_48 à C2022_59) ; JULES Jean-Claude (délibération C2022_41) ; PY Michel (délibération C2022_41) ; VERGNES Magali (délibération C2022_94)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; PECH Olivier ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ;

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; HERNANDEZ (à partir de la délibération C2022_48) ; JULES Jean-Claude (à partir de la délibération C2022_42) ; MONTAGNIER André-Luc (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; PY Michel (à partir de la délibération C2022_42) ; VERGNES Magali (jusqu'à la délibération C2022_53 et à partir de la délibération C2022_55)

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Installation du conseiller titulaire et du conseiller suppléant de la Commune de Mailhac

Suite à la disparition de Monsieur Jean-Claude Calvet, Maire de Mailhac, la commune a dû organiser une élection municipale partielle en vue de compléter le conseil municipal préalablement à l'élection d'un nouveau Maire et ses adjoints.

N°C2022_41

Après deux tours organisés les 23 et 30 janvier 2022, un 15^{ème} conseiller municipal a été élu.

L'élection du Maire et des adjoints a eu lieu le lundi 07 février 2022.

Suite à celle-ci Monsieur Serge DEBLED a été élu Maire et Madame Nadège CASTAGNE a été élue 1^{ère} adjointe.

Le premier alinéa de l'article L. 273-11 du code électoral dispose que : « Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau ». Le quatrième alinéa de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que : « Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer en application de l'article L. 273-10 ou du I de l'article L. 273-12 exerce les fonctions de conseiller communautaire suppléant. »

Monsieur Serge DEBLED devient ainsi conseiller titulaire et Madame Nadège CASTAGNE conseillère suppléante de la Commune de Mailhac.

Le Conseil décide :

- D'installer Monsieur Serge DEBLED conseiller titulaire et Madame Nadège CASTAGNE conseillère suppléante de la Commune de Mailhac.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 4/4/2022
et de sa publication
le : 4/4/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

